

## A. CANDIDATS À LA PROFESSION

DEMANDE DE PERMIS *	Étape (voir page 4)	TARIF taxes incluses
	1	
Détenteurs d'un diplôme en génie de type 1		135,45 \$
Détenteurs d'un diplôme en génie de type 2		507,94 \$
Détenteurs d'un diplôme d'ingénieur de type 3		790,13 \$
Détenteur d'un diplôme hors génie		3 386,25 \$
Réouverture de dossier (après expiration du délai de 2 ans à compter de la fermeture du dossier)		100 % des frais de demande de permis
<b>EXAMENS D'ADMISSION (pour chaque examen)</b>	3	
Inscription à un examen d'admission ou reprise d'un examen d'admission		270,90 \$
Révision d'examen d'admission ou révision de dossier		169,31 \$

## B. NOUVEAUX INGÉNIEURS JUNIORS

<b>JUNIORAT</b>	5-6-7-8-9-10	
Ingénieur junior (incluant l'inscription au tableau, l'examen professionnel et la reconnaissance de l'expérience)		327,34 \$
<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b>	8	
Frais d'examen (après l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'inscription au tableau)		191,89 \$
Reprise d'examen		135,45 \$
Révision d'examen		169,31 \$
<b>EXPÉRIENCE EN GÉNIE</b>	9	
Reconnaissance de l'expérience (après l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de l'inscription au tableau)		135,45 \$

### \* DESCRIPTION DES TYPES DE DIPLÔME

#### Diplôme en génie de type 1

- Diplôme québécois en génie agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (BCAPG)
- Diplôme français d'ingénieur visé par l'Entente avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

#### Diplôme en génie de type 2

- Diplôme canadien en génie d'une province autre que le Québec et accrédité par le BCAPG
- Diplôme en génie faisant l'objet d'une entente (autre que celle avec la CTI)

#### Diplôme d'ingénieur de type 3

Diplôme d'ingénieur autre que ceux des types 1 et 2 ci-dessus

#### Diplôme hors génie (cas spéciaux)

Diplôme de premier cycle en sciences pures ou appliquées, ou en technologie, d'un niveau équivalent à un baccalauréat québécois

### MODALITÉS DE PAIEMENT

La totalité des frais est payable au moment du dépôt de la demande de permis pour les demandeurs possédant un diplôme des types 1 à 3. Les demandeurs possédant un diplôme hors génie ont la possibilité de payer en deux versements : 50 % au moment du dépôt de la demande de permis et 50 % avant la présentation du dossier au Comité des examinateurs.

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- chèque ou mandat-poste émis au nom de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- carte de crédit Mastercard ou Visa
- carte de débit ou argent comptant aux bureaux de l'Ordre seulement

*Les montants ci-dessus ne sont pas remboursables et sont sujets à modification.*

## GRILLE DE TARIFICATION

En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010

### C. INGÉNIEURS JUNIORS ET INGÉNIEURS STAGIAIRES INSCRITS AU TABLEAU AVANT LE 1<sup>ER</sup> MAI 2009

	Étape (voir page 4)	
<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b>	<b>8</b>	
Frais d'examen		191,89 \$
Reprise d'examen		135,45 \$
Révision d'examen		169,31 \$
<b>EXPÉRIENCE EN GÉNIE</b>	<b>9</b>	
Reconnaissance de l'expérience		135,45 \$

### D. INGÉNIEURS INSCRITS DANS UNE AUTRE ASSOCIATION CANADIENNE

<b>DEMANDE DU PERMIS D'INGÉNIEUR PAR TRANSFERT (incluant Partie I de l'examen professionnel)</b>	507,94 \$
<b>INSCRIPTION AU TABLEAU À TITRE D'INGÉNIEUR</b>	67,73 \$
<b>DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE</b>	
Application et sceau	208,82 \$
Honoraires de permis	282,19 \$
	491,01 \$

### E. INGÉNIEURS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

<b>DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE</b>	
Application et sceau	208,82 \$
Honoraires de permis	846,56 \$
	1 055,38 \$

### F. TOUS LES MEMBRES : INGÉNIEURS, INGÉNIEURS JUNIORS ET INGÉNIEURS STAGIAIRES

COTISATION PROFESSIONNELLE ET FRAIS ANNUELS <sup>(1)</sup>							
	Cotisation	+	Financement de l'Office des professions du Québec	+	Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle	=	Tarif total incluant taxes
Ingénieurs Ingénieurs juniors et ingénieurs stagiaires inscrits au tableau depuis 1 an et plus	282,19 \$	+	22,95 \$	+	13,24 \$	=	318,38 \$
Ingénieurs juniors et ingénieurs stagiaires inscrits au tableau depuis moins de 1 an	— \$	+	22,95 \$	+	10,27 \$	=	33,22 \$
Ingénieurs à la retraite	95,94 \$	+	22,95 \$	+	10,27 \$	=	129,16 \$
Membres invalides permanents	95,94 \$	+	22,95 \$	+	— \$	=	118,89 \$

#### Frais de réinscription : 50 % de la cotisation

<sup>(1)</sup> La cotisation professionnelle et les frais annuels sont les mêmes pour les résidents et les non-résidents.

Les montants ci-dessus ne sont pas remboursables et sont sujets à modification.

# GRILLE DE TARIFICATION

En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010

## ACHAT DU SCEAU PROFESSIONNEL

Sceau en métal	95,94 \$
Sceau de bureau préencré	45,15 \$
Sceau de poche préencré	45,15 \$
Tampon en caoutchouc - 2 pouces	33,86 \$
Tampon en caoutchouc - 1 pouce	28,22 \$

## PERMIS ET CARTE DE MEMBRE

Demande de duplicata	11,29 \$
----------------------	----------

*Les montants ci-dessus ne sont pas remboursables et sont sujets à modification.*

# ÉTAPES

À lire aussi : *Cheminement pour obtenir le permis d'ingénieur au Québec*

